

mon honorable ami, vont peser sur ceux qui sont le moins à même de la supporter. Selon lui, c'est la taxe du pauvre. De 1922 à 1930 le rendement de cette taxe a été en moyenne de 94 millions. Au cas où nos honorables amis diraient que les affaires ont été bonnes, je leur rappellerai que, pendant une grande partie de cette période de la taxe était au taux de 6 p. 100 qui est le taux actuel, et en plus il y avait moins d'articles exonérés qu'aujourd'hui. Autrement dit, la taxe de consommation pesait plus lourdement sur les contribuables sous le régime de nos prédécesseurs que sous le nôtre.

L'hon. M. MALCOLM: Mais les valeurs ont baissé.

L'hon. M. STEVENS: De 1931 à 1933, la moyenne a été de 59 millions, comparative-ment à 94 millions pendant la période précédente. Lorsque nos honorables amis iront devant le peuple avec le discours de l'honorable député de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston) pour démontrer que le gouvernement actuel fait peser les taxes sur les gens qui sont le moins en mesure de les supporter, qu'ils se rappellent sur qui elles pesaient durant les neuf ans de leur régime.

L'honorable député s'est moqué du projet de stabilisation agricole, disant que c'était un très mauvais principe. "En principe, dit-il, je suis et j'ai toujours été opposé à cette méthode". Il la condamne absolument. Puis tout de suite il lui reproche de ne pas s'appliquer à tous les produits. Il dit d'abord que le principe est mauvais et contraire à la bonne économie, puis il se plaint que la mesure ne s'applique pas aux produits manufacturés. Et non satisfait de cela, il s'écrie: "Vous ne l'appliquez qu'aux produits expédiés en Grande-Bretagne, pourquoi pas à toutes les parties de l'empire?" Poursuivant son raisonnement, il trouve qu'elle devrait s'appliquer aux produits expédiés aux Etats-Unis, dont la devise fait prime chez nous; voilà ce qu'il propose. Examinons son raisonnement.

L'hon. M. MALCOLM: Le ministre peut-il indiquer dans le hansard comment le critique financier voulait voir le fonds de stabilisation servir aux marchandises envoyées aux Etats-Unis?

L'hon. M. STEVENS: Oui, avec plaisir.

L'hon. M. MALCOLM: Il a demandé pourquoi on ne s'en servait pas, si le régime est acceptable.

L'hon. M. STEVENS: Je conviens que cela ne sonne pas très bien. L'honorable député a dit:

Nul ne peut dire comment cela fonctionnera avant d'avoir vu les résultats l'an prochain.

[L'hon. M. Stevens.]

C'est là ce que nous nommons en argot une blague à froid. Il ne risque guère de se tromper.

L'hon. M. MALCOLM: C'est logique.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami dit que c'est logique. Si un gouvernement se bornait à imposer des taxes et autres charges de ce genre dont il pourrait connaître les résultats un an avant leur mise en vigueur, je ne crois pas que la Chambre imposerait jamais beaucoup de taxes. Puis l'honorable député continue:

J'ai dit la même chose au sujet de la prime du blé et je le répète à ce propos. En principe je m'oppose aux lois de ce genre, parce que je ne les crois pas bonnes, mais si l'on doit créer des primes.

M. HANBURY: Si...

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami n'améliore pas l'opinion qu'on a de lui ici en lançant des interjections de ce genre.

...elles devraient s'appliquer à tous les produits naturels et, comme quelqu'un l'a conseillé, tout autant aux produits manufacturés. Je ne vois pas très bien comment il va choisir une région quelconque du pays qui exporte en Grande-Bretagne et décider de lui rembourser ce qu'elle perd en expédiant des denrées en Grande-Bretagne, alors que les autres exportateurs ne sont pas traités de la même manière. Prenons, par exemple, les marchands de poissons frais. D'après cette loi, ils toucheront une prime, mais les marchands de conserves de poisson n'en toucheront pas.

Puis l'honorable député aborde certains articles comme le poisson en conserve, le poisson salé et le bois de construction. Un peu plus loin, il dit:

On pourrait nommer une foule de produits naturels qui sont dans la même catégorie. Après tout, monsieur l'Orateur, je vous demande: Existe-t-il une garantie quelconque, sauf ce qu'on nous a dit, hier soir,—c'est-à-dire que le Gouvernement avait à l'étude la manière de procéder,—que celui qui produit ces articles retirera les avantages de cette prime? D'après le discours du budget, l'exportateur est celui qui sera avantagé.

Et ainsi de suite (*Exclamations.*)

Qu'est-ce qu'il y a? Je ne veux pas lire tout le discours de l'honorable député, mais les membres peuvent écouter ceci:

Je dirai à mon honorable ami qu'il ne pourra pas être bien utile aux pêcheurs en leur facilitant l'expédition de leur poisson en Angleterre. L'an dernier les exportations du poisson frais en Angleterre ont à peine atteint le chiffre de \$300,000, tandis que les expéditions à destination des Etats-Unis atteignaient une valeur d'environ 6 millions. S'il venait par là être utile aux pêcheurs, pourquoi n'accorde-t-il pas la prime pour le poisson expédié aux Etats-Unis aussi bien que pour le poisson à destination de la Grande-Bretagne?